

D2023-163

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL	
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)	
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine	

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :			
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré			
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Oui, D2022-244 (modification d'horaires)		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%			
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine² de la liaison	Place de la gare		
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	76400 Fécamp 49.759243, 0.375221		
Destination ³ de la liaison			
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	23 Avenue Champlain 76000 Rouen 49.434194, 1.092699		

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

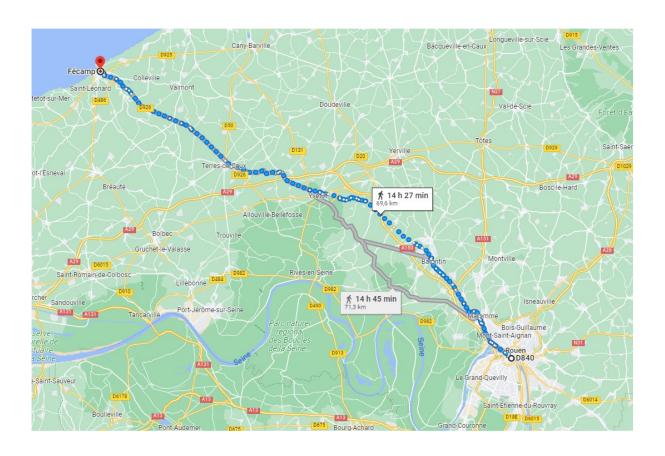
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Fécamp- Rouen
Temps de parcours (en heures et minutes)	01 heures 10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Fécamp- Rouen

Pièce jointe n°1

Itinéraire Fécamp-Rouen



Pièce jointe n°2

Fréquence Fécamp- Rouen

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de	Départs de
	Fécamp- Rouen	Rouen- Fécamp
Lundi	15h45-16h55	10h45-11h55
Mardi	15h45-16h55	10h45-11h55
Mercredi	15h45-16h55	10h45-11h55
Jeudi	15h45-16h55	10h45-11h55
Vendredi	17h10-18h20	
Samedi		10h05-11h15
Dimanche	17h10-18h20	
Offre par trajet	51 places	51 places